

Rapport du Trésorier

Exercice 2018

Comptes du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018

Les recettes et dépenses sont les suivantes :

U4U AISBL - Exercice 2018			
€	DB	CR	Soldes
Report à nouveau		10 081,10	
Dépenses	103 886,70		
Recettes		106 344,26	
Total et report à nouveau	103 886,70	116 425,36	12 538,66
Factures sur exercice antérieur		2 773,11	
Factures à recevoir	9 146,13		
Solde de l'exercice	113 032,83	119 198,47	6 165,64

Recettes et dépenses hors report à nouveau et factures sur exercice antérieur, plus factures à recevoir

Résultat d'exploitation			
€	DB	CR	Soldes
Dépenses	110 259,72		
Recettes		106 344,26	
Solde de l'exercice	110 259,72	106 344,26	-3 915,46

Factures à recevoir	€
BLS Traduction	88,09
Idealogy Campagne électorale	9 058,04
Total :	9 146,13

Côté crédit, les sources de revenu sont :

CR	€
Cotisation autre	232,00
Cotisation normale	36 586,01
Cotisation sandwichs	40,00
Cotisation Soutien	18 555,00
Cotisation+formation	2 835,00
Formation	39 349,12
Intérêts bancaires	1,38
Livres - Vente	5 072,00
Remboursements d'avances	3 652,25
Versement (non-membres)	16,39
Divers	5,11
Total	106 344,26

Côté débit, le poste se détaille ainsi :

DB	€
Campagnes électorales	20 958,44
Conférences, Articles, Concerts, etc	11 630,97
Cotisations U4U (CESI...)	786,37
Divers	16,39
Formation	25 430,68
Formation (remboursement)	3 535,00
Formation au personnel U4U	2 355,50
Frais bancaires	224,71
Indemnités stagiaires	1 550,00
Internet	509,29
Juridique	7 302,38
Livres Orseu	4 225,20
Matériel & consommables	646,78
Missions	9 279,23
Petite restauration	3 071,65
Publicité (Schuman Trophy)	300,00
Rembour. cotisation U4U	330,00
Rembour. Ventes livres U4U	198,00
Représentation	2 911,91
Traductions	8 624,20
Total :	103 886,70

Le solde du compte bancaire au 31 décembre est :

Cte courant	188,66
Cte livret	12 350,00
Total :	12 538,66

Fait à Bruxelles, le 13 avril 2019

Le Trésorier,

Victor Juan-Linares

Annexe

1- Inventaire

- Néant –

2- Patrimoine

Le seul actif de l'AISBL est son dépôt monétaire en compte bancaire.

3- Salariés de l'AISBL

- Néant -